

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉS

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou le « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars canadiens.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, tels que les mesures de la performance rajustées, les flux de trésorerie disponibles, la devise constante et le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

La Compagnie n'a présenté aucune mesure de la performance rajustée, car il n'y a pas eu de rajustement au cours des premiers trimestres de 2024 et de 2023.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois terminés les 31 mars 2024 et 2023, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 31 mars	
	2024	2023
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 117 \$	1 055 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(588)	(462)
Flux de trésorerie disponibles	529 \$	593 \$

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars US de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les taux de change moyens se sont établis à 1,349 \$ et à 1,352 par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois terminés les 31 mars 2024 et 2023. En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois terminés le 31 mars 2024 aurait été plus élevé de 3 M\$ (néant \$ par action après dilution).

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois terminés le 31 mars 2024 :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 31 mars			Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
	2024	Incidence de la devise constante	2023	
Produits d'exploitation				
Produits pétroliers et chimiques	857 \$	2 \$	828 \$	4 %
Métaux et minéraux	530	2	529	1 %
Produits forestiers	494	1	511	(3) %
Charbon	221	—	263	(16) %
Produits céréaliers et engrais	860	1	861	— %
Intermodal	959	1	1 012	(5) %
Véhicules automobiles	216	1	215	1 %
Total – Produits marchandises	4 137	8	4 219	(2) %
Autres produits d'exploitation	112	—	94	19 %
Total – Produits d'exploitation	4 249	8	4 313	(1) %
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux	894	2	812	(10) %
Services acquis et matières	571	—	593	4 %
Carburant	514	1	557	8 %
Amortissement	462	1	448	(3) %
Location de matériel	99	—	90	(10) %
Autres	163	—	151	(8) %
Total – Charges d'exploitation	2 703	4	2 651	(2) %
Bénéfice d'exploitation	1 546	4	1 662	(7) %
Intérêts débiteurs	(210)	—	(165)	(27) %
Autres éléments du produit net des prestations	113	—	119	(5) %
Autres produits	2	—	1	100 %
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices	1 451	4	1 617	(10) %
Charge d'impôts sur les bénéfices	(348)	(1)	(397)	12 %
Bénéfice net	1 103 \$	3 \$	1 220 \$	(9) %
Bénéfice dilué par action	1,72 \$	— \$	1,82 \$	(5) %

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 31 mars 2024 et 2023 et pour les douze mois terminés les 31 mars 2024 et 2023, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 31 mars et pour les douze mois terminés le 31 mars</i>	2024	2023
Capitaux empruntés		19 761 \$	16 648 \$
Rajustements :			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an ¹⁾		387	441
Régimes de retraite en déficit ²⁾		360	352
Capitaux empruntés rajustés		20 508 \$	17 441 \$
Bénéfice net		5 508 \$	5 420 \$
Intérêts débiteurs		767	587
Charge d'impôts sur les bénéfices		814	1 748
Amortissement		1 831	1 757
Coût des contrats de location-exploitation ³⁾		151	144
Autres éléments du produit net des prestations		(473)	(492)
Autres pertes (produits)		(135)	12
Rajustement :			
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires ⁴⁾		—	12
BAIIA rajusté		8 463 \$	9 188 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)		2,42	1,90

1) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.

2) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.

3) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

4) Se rapporte à des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires comptabilisés au poste Autres charges des États consolidés des résultats. Consulter la section intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Mesures de la performance rajustées* du Rapport de gestion annuel de 2023 de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.